

**PROFIL DES CONSEILLÈRES/ERS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SFM**

**QUALIFICATIONS REQUISES**

- Être membre de la Société francophone de Maillardville depuis au moins un an ou membre d'un des organismes membres de la SFM ;
- Avoir une bonne connaissance du français oral et écrit ;
- Ne pas être en situation de conflit d'intérêts avec la Société francophone de Maillardville ; Ainsi, dans le but de préserver ses intérêts, la Société francophone de Maillardville autorise tout employé ou contractuel membre ayant quitté la société à se présenter au Conseil d'administration qu'à l'issue d'une période de 5 ans.
- Avoir soumis un curriculum vitae et/ou un sommaire de son expérience avant le 9 septembre 2021

**QUALIFICATIONS SOUHAITÉES**

- Avoir œuvré pendant au moins deux ans au sein de la communauté francophone de la C-B ;
- Avoir siégé à un conseil d'administration ou expérience pertinente.

**DISPONIBILITÉ**

- Les statuts et règlements de la SFM prévoit 8 réunions du CA par année ;
- Les réunions se tiennent durant la semaine en soirée;
- L'AGA se tient en juin ou juillet de chaque année ;
- Les conseillères/ers du conseil d'administration doivent pouvoir disposer de temps durant l'année pour répondre aux besoins de programmation et aux exigences de leur tâche.

**CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES**

- Connaître et être à l'aise de promouvoir la mission et le mandat de la SFM ;
- Avoir à cœur les intérêts de l'ensemble de la communauté francophone de la région ;
- Être capable de travailler en équipe ;
- Être capable de prendre des décisions ;
- Avoir des qualités de leader (vision, motivation, information, éducation) ;
- Avoir des qualités d'ambassadeur (diplomatie, sensibilité aux besoins, capacité de représentation) ;
- Être capable de vision à long terme ;
- Être capable de prendre des initiatives ;
- Être capable de comprendre et d'accepter les règles et procédures de fonctionnement ;
- Être capable de solidarité dans les décisions et de respect de la confidentialité ;
- Être à l'aise d'expliquer et de justifier les décisions ;
- Comprendre l'importance de l'imputabilité et de la transparence dans les relations avec les membres, le public et le gouvernement.